

**SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION  
DES EAUX DE LA LYS****DELIBERATION**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des  
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 23 Juin 2022

Étaient présents :

Mmes Duwicquet, Goube, MM. Beauchamp, Bézirard, Borrewater, Caillieret, Cambien,  
Dissaux, Hocq, Legrand, Perin, Waymel

Étaient excusés :

Mmes Chevalier, Delrue, MM. Barbarin, Belabbes, Dieusart, Haesebroeck, Houssin,  
Ledoux, Méquignon

Considérant qu'à la suite de la décision du Comité syndical en date du 28 avril 2021, une  
étude de faisabilité liée à la construction de réservoirs supplémentaires sur la station de  
Prêmesques a été réalisée,

Considérant que le rapport de cette étude estime les travaux de construction d'un  
troisième réservoir sur le site de Prêmesques à 4 800 000 € H.T., mission de maîtrise  
d'œuvre comprise,

Considérant la visite intérieure du réservoir gauche de Prêmesques effectuée par les  
services du SMAEL pendant le nettoyage annuel de celui-ci, faisant état d'un cloquage  
généralisé sur l'ensemble de la résine, fragilisant le béton et donc la pérennité de  
l'ouvrage, ainsi que la qualité de l'eau potable stockée comme le démontrent les photos  
suivantes :



Considérant qu'en l'état actuel des installations, le réservoir gauche ne peut être  
neutralisé sans réduction de la distribution vers la MEL pendant la durée des travaux,

Considérant qu'il est donc impératif et urgent de construire un 3<sup>ème</sup> réservoir afin de  
permettre :

- La sécurisation de la distribution vers la MEL,

- La possibilité de travailler sur la canalisation en dehors de l'arrêt technique,
- La réparation du réservoir de gauche sans réduction de la distribution vers la MEL pendant la durée des travaux,

Considérant qu'afin d'effectuer cette opération, il y a lieu de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour une mission totale dans les meilleurs délais conformément aux dispositions du code de la commande publique et du CCAG prestations intellectuelles,

Considérant qu'il y a lieu ensuite de lancer un marché de travaux en procédure adaptée au vu de l'estimation, inférieure au seuil de procédure formalisée, conformément aux articles L2123-1 et suivants du code de la commande publique,

Considérant qu'au vu de ce qui a été exposé et de l'urgence d'agir, il y a lieu d'approuver la proposition du Président de compléter l'ordre du jour et de délibérer sur ce sujet :

#### DECIDE

- de réaliser un troisième réservoir sur le site de Prêmesques ;
- de passer les marchés correspondants ;
- d'imputer les sommes aux comptes 2031 et 2315 du budget ;
- d'autoriser son Président à prendre toutes les dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

VOTANTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX